

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
OF

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

OBJET : Marché à commande de travaux électriques - Autorisation de signer le marché

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Le présent marché consiste, pour une durée de 4 années, en des travaux d'électricité ainsi que des mises aux normes électriques à effectuer dans les batiments communaux, ces travaux pouvant être :

- d'une part, consécutifs à des demandes spécifiques,
- d'autre part, consécutifs aux rapports de mise aux normes électriques des installations suite aux différents contrôles de sécurité.

Il s'agit d'un marché à commande, dans la mesure où la tranche minimale de travaux (définie au marché par le résultat des rapports de contrôle) sera complétée pendant toute la durée des interventions, par les demandes particulières de travaux de ce type (réparations, aménagements nouveaux ...). Le dossier de consultation, préparé par les Services Techniques Municipaux, sera prochainement publié, dans le cadre du lancement d'Appel d'Offres correspondant.

L'engagement des entreprises soumissionnaires consistera à proposer les forfaits de remise en conformité des installations dont les rapports de contrôle figurent dans la consultation, ainsi qu'à présenter une gamme de prix pour les travaux complémentaires envisagés sur la durée du marché. Un bordereau ou « chantier-type » exprimé au règlement de consultation, permettra de comparer les offres pour ce second volet du marché.

En considérant les travaux impératifs dont l'exécution ne peut en aucun cas être remise en cause, un engagement minimal de 40 000 € HT de travaux peut être assigné à ce marché.

L'estimation maximale des dépenses (remise en conformité et estimation cumulée des travaux supplémentaires sur 4 années) avoisine les 200 000 € HT, chiffre jusqu'auquel il est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché, lorsque la commission d'appels d'offres aura statué sur l'analyse des candidatures.

- Vu l'avis favorable des commissions Urbanisme, Environnement, Travaux et Finances, Ressources Humaines, Administration Générale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue en commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX